



**EVALUATION REGIONALE DES
QUESTIONS LIEES A LA PECHE, DÉFIS ET
OPPORTUNITÉS DE LA RÉGION
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

*Vers la formulation du
cadre de politique et
de la stratégie de
réforme de la pêche et
de l'aquaculture en
Afrique.*

EVALUATION REGIONALE DES QUESTIONS LIEES A LA PECHE, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

*Vers la formulation du cadre de politique et de la stratégie de réforme de la
pêche et de l'aquaculture en Afrique.*



Préparé par:

Séraphin Dedi Nadje, FCWC

Soumis à:

Union Africaine - Bureau InterAfricain pour les Ressources Animales (UA-BIRA)

Contribution par:

- i. *M. Obinna Anozie, Nigeria*
- ii. *M. Kamorba K. Dabo, de la Sierra Leone*
- iii. *Dr Moustapha Thiam, Sénégal*
- iv. *M. Shep Helguilè, Côte D'ivoire*
- v. *M. Samuel Quatey, Ghana*

Edité par:

Dr Mohamed Seisay, Dr Simplicie Nouala et Dr Benedict Satia

DÉCEMBRE 2012

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	vii
INTRODUCTION GENERALE	vii
A. L'AFRIQUE DE L'OUEST : GÉNÉRALITÉS	1
1. Importance du secteur.	1
2. Le Climat	1
3. L'hydrographie	1
4. Organisation économiques régionales et monétaires	2
5. Cadre Institutionnel régional et légal de gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest	3
6. Consommation de produits halieutiques	5
B. SOUS SECTEUR DE LA PECHE MARITIME	7
1. Importance du secteur.	7
2. Situation de la production	7
3. Tendance des pêches.	8
4. Pratiques de gestion et gouvernance des pêches	9
5. Mise en œuvre des instruments internationaux	12
6. Principaux défis du secteur des pêches maritimes	12
7. Opportunités	13
8. Transition vers un meilleur résultat	13
Conclusion	14
C. SOUS SECTEUR DE LA PECHE CONTINENTALE	15
Résumé analytique	15
Introduction	15
1. Importance du secteur	15
2. Production.	16
3. Tendance de la production	16
4. Commerce du poisson	16
5. Les Institutions et mesures de gestion	17
6. Défis du secteur	18
7. Opportunités	18
8. Transition vers de meilleurs résultats	18
Conclusion	19
D. SOUS SECTEUR DE L'AQUACULTURE	21
Introduction	21
1. Importance du sous secteur de l'aquaculture	21
2. Situation de la production aquacole	21
3. Tendance de la production	22
4. Le cadre institutionnel et légal de gestion	22
6. Pression sur le sous secteur de l'aquaculture en Afrique de l'ouest	24
7. Opportunités	25
8. Conditions critiques pour l'augmentation de la production	25

Conclusion	26
Conclusion Generale	26
E. ANNEXES	27
Annexe 1 a : Matrice FFMP de la pêche maritime	27
Annexe 1 b : Matrice FFMP de la pêche continentale	28
Annexe 1 c: Matrice FFMP de l'aquaculture	28
Annexe 2: Ratification of international instruments management	29
Annexe 3 :Termes de références évaluation régionale	30
Annexe 4 : Liste des Institutions et personnes ressources consultées	32

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce rapport est élaboré dans le cadre du processus de formulation d'un cadre de politique panafricain de gestion des pêches et s'inscrit dans le processus d'une consultation régionale du secteur des pêches en Afrique de l'Ouest.

Il fait une compilation des cinq (5) rapports nationaux de la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, la Sierra Leone et du Sénégal et des enquêtes directes effectuées auprès des personnes ressources et Institutions impliquées dans la gestion des pêches en Afrique de l'Ouest (annexe 3 TRDs).

Une évaluation de l'état de lieux des sous secteurs des pêches maritimes, continentales et de l'Aquaculture dans la région a été effectuée afin d'identifier les défis et opportunités de ce secteur.

Enfin pour chaque secteur les axes prioritaires pour une gestion durables des ressources halieutiques dans la région ont été identifiés.

INTRODUCTION GENERALE

L'Union africaine (UA) et ses organes techniques spécialisés du Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-BIRA) et du NEPAD ont organisé la première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA), en Septembre 2010, à Banjul, Gambie. Le thème de la conférence était «Les pêches et l'aquaculture en Afrique: contribution au développement agricole et à la croissance économique».

L'objectif général était de déterminer et de recommander des priorités pour le développement durable de la pêche africaine pour la croissance économique et la protection sociale. La conférence a examiné les progrès accomplis depuis le Sommet « Fish for all » de 2005 à Abuja, Nigeria et discuté des options pour la politique et la réforme de la gouvernance de la pêche en Afrique. Il a été également examiné le rôle des pêches et de l'aquaculture en Afrique dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

La CMAPA a formulé des recommandations concrètes, qui ont été adoptées en tant que décisions par les Chefs d'Etats et de Gouvernements. C'est dans le cadre de la mise œuvre de ces décisions que s'est tenue la première réunion d'un cadre politique panafricain et de stratégie de reforme des pêches du 4 au 6 Juin 2012, à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Ainsi, à la suite des différentes présentations techniques et les travaux de groupe, la réunion a analysé les défis, forces, faiblesses et opportunités du secteur des pêches en Afrique et déterminer les axes prioritaires d'interventions de la nouvelle politique panafricaine des pêches.

Afin d'approfondir la réflexion sur les questions pertinentes de ce secteur, la réunion a recommandé la conduite d'évaluation régionale des pêches à travers les cinq (5) régions d'Afrique. La présente consultation régionale s'inscrit dans ce cadre et vise à consolider les consultations nationales dans la région de l'Afrique de l'Ouest conformément aux Termes de Référence des consultations nationales et régionales.

Dans le souci de rendre le processus de l'évaluation participatif, les discussions et contributions ont été étendues aux Etats continentaux, aux Organisations Régionales de Pêche, aux programmes régionaux, aux

ONGs et aux Organisations de la Société civile de la région Ouest Africaine, soit à travers des questionnaires soit par des échanges directs (Annexe n°4 Liste des Institutions et personnes ressources consultées).

L'une des difficultés de cet exercice aura été le retard observé dans la mobilisation des rapports nationaux liés, soit à la signature tardive du contrat par les consultants identifiés (Ghana et Sénégal), soit en raison des difficultés de communication par email.

Le présent rapport fait une brève présentation du potentiel de la région de l'Afrique de l'Ouest suivie des analyses des trois (3) sous secteurs des pêches et de l'Aquaculture de cette région.

A. L'AFRIQUE DE L'OUEST : GÉNÉRALITÉS

1. Importance du secteur.

L'Afrique de l'Ouest est un regroupement géographique de quinze (15) pays de l'Afrique de l'Ouest. Un peu plus de la moitié (9) de ces pays sont francophones (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo), deux (2) sont lusophones (Cap Vert et Guinée Bissau) et les cinq (5) autres sont anglophones (Gambie, Sierra Leone, Liberia, Ghana et Nigeria).

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont sans ouverture sur l'Océan Atlantique; ils sont dits continentaux.. Le Cap Vert est le seul pays insulaire de l'ensemble et les Onze (11) autres sont des pays côtiers.

Selon le rapport du programme pêche et aquaculture, 2012 de la CEDEAO, les pays d'Afrique de l'Ouest couvrent ensemble une superficie totale de 6,13 millions de km². Ils bénéficient de 6069 km de littoral maritime et d'une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 2 016 900 km²

Soit donc 3 411 km de longueur de côte pour la CSRP et 2658 Km pour la sous région du CPCO. Et une ZEE estimée à 1.224 million Km² pour la sous région de la CSRP et 792 500 Km² pour le CPCO.

La population totale de cette région de l'Afrique est d'environ 300 millions. Quatre de ces pays sont très petits en superficie (Gambie, Sierra Leone, Libéria et Togo) tandis que quatre (4) autres sont assez vastes : Burkina Faso, Mali, Niger et Nigeria,

2. Le Climat

Sur le plan climatique, l'Afrique de l'Ouest est caractérisée, par trois bandes climatologiques, à savoir :

- La bande de climat évolue de sahélien à désertique au Nord couvrant majoritairement la le Sénégal, le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Elle couvre également le Nord des 11 autres pays.
- La bande de climat sub-soudanien et guinéen au Centre et
- La bande subtropicale et équatoriale au Sud.

Le climat est assez doux dans la plupart des pays côtiers ou la pluviométrie va de 1050 à 2540 mm de pluies par an. Il fluctue entre un climat semi-aride à très aride dans l'arrière pays du Sénégal et du Cap Vert où les moyennes annuelles de pluies sont très basses, c'est-à-dire de 151 à 840mm.

3. L'hydrographie

Contrairement à une idée répandue, les pays ouest-africains, ne manquent pas d'eau. Seuls deux pays (le Cap Vert et le Burkina Faso) se situent en-deçà de la norme internationale de rareté (1 700 m³ d'eau douce renouvelable par an et par personne) ; le Cap Vert étant en-dessous du seuil de pénurie qui est de 1 000 m³ par an (cf. graphique 1). En revanche, des problèmes importants se posent en termes de disponibilité au moment et au lieu voulus.

Les Cours d'eaux importants

Les principaux cours d'eau (Niger, Sénégal, Gambie, réseau du Lac Tchad) prennent leur source dans des régions bien arrosées avant de traverser les zones sahéliennes où les déficits pluviométriques sont chroniques depuis le début des années 1970. Atténuant les puissants contrastes entre zones humides et arides, ces transferts sont l'une des manifestations de l'interdépendance des pays ouest-africains. <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410112.pdf>

Les régions du centre et Sud de la sous-région sont drainées par un réseau dense de cours d'eau permanents. Ainsi donc, outre, les principaux cours d'eau ci-dessus cités, il convient de mentionner les fleuves: Mono, Pendjar, Ouémé, Zio, Badama Casamance, Comoé, Sassandra, Mano, Rio Grande de Buka, Coruba et autres nombreuses rivières non négligeables.

Bassins, Les lacs et lagunes

L'Afrique de l'Ouest compte 28 bassins fluviaux transfrontaliers (cf. carte 3). Les plus importants sont le Niger (partagés entre 11 pays si l'on prend en compte la partie non active du bassin), le Sénégal (4 pays), la Volta (6 pays), le Lac Tchad (8 pays), la Comoé (4 pays). A l'exception du Cap Vert, chaque pays ouest-africain partage au moins un cours d'eau avec l'un de ses voisins. Quatorze bassins transfrontaliers sont recensés en Guinée où naissent un grand nombre de cours d'eau. On en compte huit en Côte d'Ivoire, sept au Liberia, cinq au Nigeria et en Sierra Leone. Au total, les bassins transfrontaliers couvrent 71 % de la superficie totale de la région. <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410112.pdf>

Le Sud des pays comme le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Nigeria reçoivent d'importants cours d'eau. Ces derniers avant de se jeter dans l'Océan Atlantique forment des systèmes lagunaires et/ou des deltas (cas du Delta du Niger au Nigeria).

La gestion des eaux en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest s'est engagée dans un processus régional de gestion intégrée des bassins, qui se sont traduits par l'adoption en 2000 d'un plan d'action régional pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en Afrique de l'Ouest et l'installation sous l'égide de la CEDEAO d'un Cadre Permanent de Coopération et de Suivi (CPCS) de la GIRE. Dans ce cadre, la CEDEAO s'est dotée d'un « Département » ressources en eau en 2004, l'Unité de Coordination des Ressources en Eau (UCRE). L'UCRE développe un cadre régional et des outils d'intégration afin de permettre aux pays et aux bassins d'avancer plus vite et de manière concertée vers la mise en œuvre concrète de la GIRE.

La gestion intégrée préconisée par les Institutions de bassins offre un cadre cohérent de développement harmonisé des ressources halieutiques au niveau continental.

4. Organisation économiques régionales et monétaires

a. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est le seul grand regroupement économique de la sous-région. À son origine en 1975, elle regroupait l'ensemble des 16 pays. La Mauritanie s'en est retirée en 2001. Elle vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. La CEDEAO sera à terme la seule Communauté Économique de la Région visant l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté Ouest Africaine. Ainsi, l'Union Africaine a-t-elle désigné la CEDEAO lors du sommet de Yamoussoukro de 2002 comme structure de coordination et de suivi de la mise en œuvre des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest.

b. l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (L'UEMOA) est une autre organisation économique régionale qui rassemble les 8 pays qui ont en commun le Franc CFA comme monnaie. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Le franc

CFA de l'Afrique Occidentale est géré par une banque centrale commune, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (la BCEAO).

5. Cadre Institutionnel régional et légal de gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest

- *La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT en anglais)*

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT en anglais) comprend 22 membres dont six (6) pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, et Sénégal. L'ICCAT s'intéresse essentiellement aux pêcheries de la haute mer du fait du caractère migratoire des espèces étudiées (thonidés et espèces associées). Son travail consiste principalement à : (i) rassembler et analyser les renseignements statistiques relatifs aux conditions, tendances actuelles des ressources, mesures et méthodes d'aménagement des pêcheries ; (ii) présenter des recommandations visant les études et enquêtes à entreprendre ; (iii) publier et diffuser les résultats de ses travaux et de divers renseignements scientifiques concernant son domaine d'intervention

- *Le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEMCG)*

L'actuel projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEMCG) vise à appuyer les pays côtiers de l'écosystème du courant de Guinée à assurer la durabilité de l'environnement et des ressources. Cela pourrait se faire en passant des objectifs de gestion à court terme du secteur à des objectifs de gestion axés sur une perspective à long terme afin de préserver le potentiel de production, des biens et des services pour l'ensemble de l'écosystème.

Le projet comprend seize (16) pays de la Sierra Leone à l'Angola inclus, tous influencés par le Courant de Guinée. Ce nouveau projet aidera ces seize pays à apporter des changements dans la façon dont les activités humaines menées dans les différents secteurs de la vie nationale afin de s'assurer que la GEMCG et ses bassins versants peuvent soutenir durablement le développement socio-économique de la région.

- *Le projet "Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries" (CCLME)*

Le projet vise à améliorer la capacité des pays participants à traiter les problèmes relatifs aux déclinés des pêcheries, aux menaces sur la biodiversité et sur la qualité de l'eau. Il est exécuté selon une démarche concertée en vue de lutter contre la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries causée par la surpêche, la modification des habitats et les changements intervenus dans la qualité de l'eau en adoptant l'approche écosystémique des pêches. Les sept pays participants à ce projet sont : Cap Vert, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Maroc, Sénégal et la Gambie.

- *La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)*

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) est une organisation intergouvernementale créée en 1989 et regroupant 22 États ; s'étendant de la Namibie au Sud au Maroc au Nord. La Convention constitutive de la COMHAFAT « la convention régionale de l'Atlantique pour la coopération halieutique », adoptée en 1991, fixe les domaines et modalités de la coopération halieutique régionale entre les États membres. Les principaux objectifs de la COMHAFAT visent :

- la promotion et le renforcement de la coopération régionale sur l'aménagement des pêches ; et
- la coordination et l'harmonisation des efforts et capacités des parties pour la conservation et l'exploitation des ressources halieutiques

- *Le Comité des Pêches de l'Atlantique Centre Est (COPACE)*

Le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a été créé en 1967, par la résolution I/48 adoptée par le Conseil de la FAO à sa quarante-huitième session tenue à Rome, en vertu de l'article VI (2) de la Constitution de la FAO.

Le but du Comité est de promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques marines, de la bonne gestion et du développement de la pêche et des activités de pêche dans sa zone de compétence.

- *Le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture de l'Afrique (CPCAA)*

Le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture de l'Afrique (CPCAA) a été créé par le Conseil de la FAO en 1971, conformément à l'article VI-2 de la Constitution de la FAO. Statuts ont été modifiés en 1973 et 1975. Son objectif principal est de promouvoir le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture en Afrique. L'adhésion est ouverte à tous les pays membres africains et les membres associés de la FAO.

- *La Commission sous régionale des pêches (CRSP)*

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRSP) est une ORP créée le 29 mars 1985 et regroupe sept Etats membres : le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Le Maroc, le Liberia et le Ghana sont associés à la mise en œuvre des programmes qui portent pour le moment exclusivement sur la pêche maritime.

L'espace CSRSP est caractérisé par un environnement écologique exceptionnel (Courant des Canaries) avec une richesse en ressources halieutiques qui place la pêche au centre des stratégies nationales de développement sectoriel. A ce titre, les Etats membres de la CSRSP disposent de documents stratégiques de développement de leur pêcherie : Lettres de Politiques sectorielles des pêches.

- *L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique en abrégé (INFOPECHE)*

L'organisation fournit régulièrement des informations sur le marché et donne des avis techniques sur les produits et la transformation. Il dispense également une formation dans des domaines spécialisés consécutifs à la capture dans la région. Elle couvre les pays de l'Afrique au Sud du Sahara et son unité INFOSA basée à Windhoek en Namibie pour les pays du SADC (communauté pour le développement pour les pays de l'Afrique Australe) ; Par ailleurs, INFOPECHE fait partie du réseau des services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson et de conseils techniques (INFOFISH pour l'Asie et le Pacifique, INFOPECA pour l'Amérique latine et INFOSAMAK pour les pays arabes).

- *Le Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)*

Le CPCO est le dernier né, des Organisations Régionales des Pêches (ORPs), sur la Côte Atlantique Est, de l'Afrique après la COREP et la CSRSP. Il regroupe six (6) pays côtiers du Centre du Golfe de Guinée que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Liberia, le Nigeria et le Togo.

Le Comité promeut la coopération entre les Parties contractantes en vue d'assurer, grâce à une gestion appropriée, la préservation et l'utilisation optimale des ressources biologiques marines visées par la présente Convention et d'encourager le développement durable de la pêche sur la base de ces ressources. Il dispose d'un Plan stratégique pour guider ses activités. A travers ce plan, le Comité poursuit une vision claire : « devenir une Organisation efficace, dynamique, inclusive et participative pour le développement durable des activités de la pêche dans ses Etats membres ». Au nombre des six (6) objectifs spécifiques identifiés par ce plan stratégique figure la reconstitution et le maintien du stock des ressources halieutiques ainsi que le développement et la mise œuvre des cadres de gestion appropriés.

6. Consommation de produits halieutiques

En Afrique le poisson est consommé sur une base régulière par plus de 200 millions de personnes pour qui il représente une des principales sources de protéines animales (WFC, 2005). En effet, le poisson représente en moyenne 17,4 % d'apport en protéines animales dans le régime alimentaire des populations africaines. Sur ce plan, l'Afrique se situe en deuxième position, après l'Asie (25,7 %). Cette proportion est encore plus élevée dans les pays côtiers et des Grands Lacs où elle peut aller de 31 à 66 %.

La consommation des produits halieutiques recouvre cependant d'importantes disparités d'un pays à un autre. Ainsi varie – elle entre 12,5 et 15,45 kg/hab/ en Côte d'Ivoire, 25 kg/hab/ au Ghana, et 26 g/hab/ an sur l'ensemble du Sénégal et de 43 kg pour la seule région de Dakar et contre 3 g/hab/ au en Guinée Bissau. L'ensemble de ces pays reste toujours déficitaire car la disponibilité en poisson est souvent inférieure à la demande réelle des populations.

B. SOUS SECTEUR DE LA PECHE MARITIME

1. Importance du secteur.

Les ressources halieutiques marines sont un atout naturel précieux pour l'Afrique occidentale :

Plus de 1,6 millions de tonnes capturées annuellement; d'une valeur de 3 milliards de dollars.

Près de 10% du PIB en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, Plus de 30% des recettes d'exportation du Sénégal, 10 à 30% des recettes publiques en Guinée-Bissau, 2,5% en Guinée et 1% en Côte-d'Ivoire, 5% au Ghana.

Par ailleurs, les secteurs halieutiques constituent une source notoire d'emplois directs et indirects de plus de 3 millions de personnes. (J.verdin, Governance in West African Fisheries, Experiences from the West Africa Regional Fisheries Program).

le commerce intra-régional de produits halieutiques n'est pas très développé en raison de plusieurs facteurs tels que l'insuffisance des infrastructures de transport (routes en mauvais état et réseau de transport aérien pas très développé). Les contraintes qui se posent à la libre circulation des biens et des personnes bien qu'étant une loi communautaire de la CEDEAO, telles que les tracasseries policières et douanières, entravent aussi le développement du commerce intra-régional de produits halieutiques

La croissance rapide de la population et la stagnation de la production des pêches de capture aura un impact négatif sur la consommation de poisson par habitant dans la région, d'où la nécessité de soutenir la production de poissons marins et continentaux et d'accroître considérablement la production de l'aquaculture pour satisfaire la demande croissante.

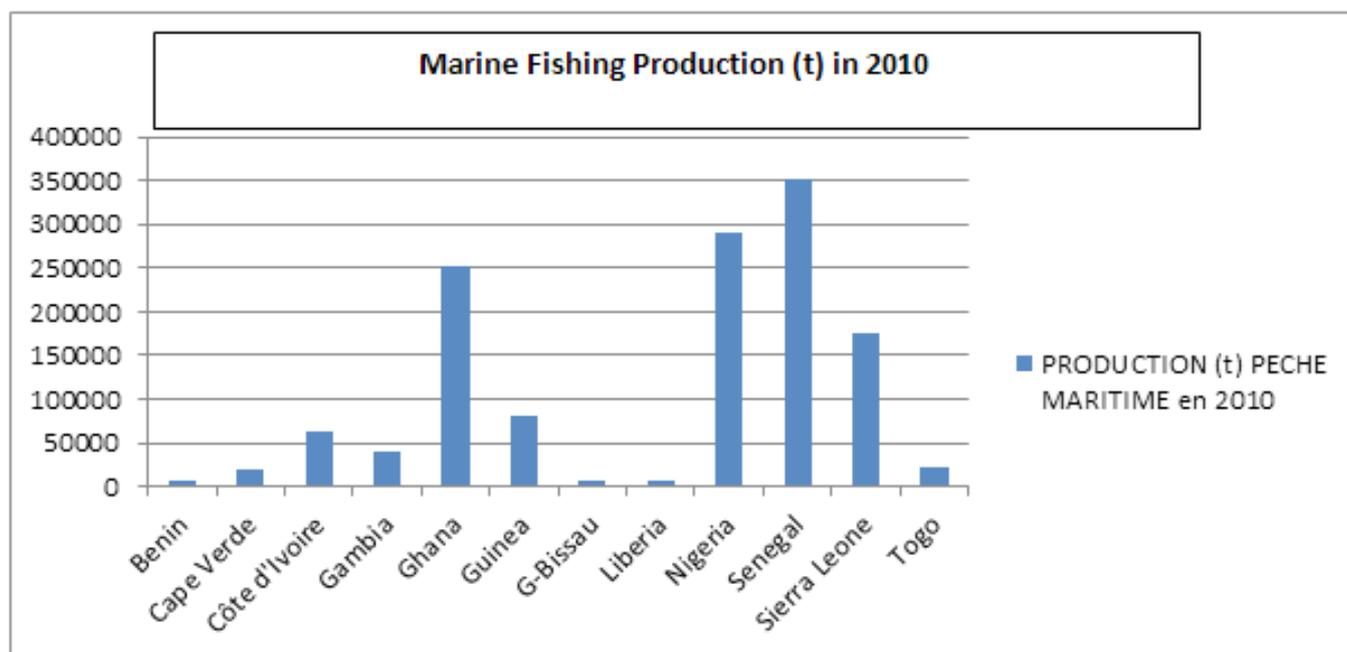
2. Situation de la production

Les débarquements de la pêche maritime sont d'importance diverses d'un pays:

Tableau I: Production de la pêche maritime en Afrique de l'Ouest de 2000 à 2010, en (t)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Benin	5,400	7,472	9,888	10,676	10,537	8,678	10,999	5,387	6,822	7,779	7,908
Cap Vert	10,557	8,601	8,077	8,049	10,336	21,581	24,554	18,328	23,698	16,828	19,500
Côte d'Ivoire	68,439	65,149	46,948	46,295	48,525	28,370	46,988	42,901	44,499	37,474	63,929
Gambie	5,640	0,192	42,083	33,136	28,422	28,410	30,667	35,523	35,569	38,366	39,489
Ghana	363,732	357,930	286,665	302,362	313,953	304,599	280,472	233,999	265,020	223,575	251,947
Guinée	86,758	00,193	87,342	114,845	88,550	98,566	94,489	70,823	81,240	81,000	82,000
G-Bissau	5 445 F	5,526	6,850	5,757	6,240	6,540	5,997	5,885	6,408	6,404	6,404
Liberia	7,285	6,039	6,464	6,364	9,795	8,002	6,198	12,367	6,950	7,070	7,070
Nigeria	283,466	269,911	255,258	262,798	251,232	248,247	288,670	274,354	273,936	281,200	290,780
Sénégal	355,087	356,435	322,388	398,152	379,356	343,885	314,174	351,292	364,802	378,619	350,769
Sierra Leone	55,571	58,979	62,606	74,908	112,477	123,410	126,995	123,218	178,564	175,185	175,007
Togo	16,822	17,324	15,262	22,007	20,754	21,498	18,761	14,312	17 684 F	20,988	21,208
Grand total	1,284,202	1,283,751	1,149,831	1,285,349	1,280,177	1,241,786	1,248,964	1,188,389	1,305,192	1,274,488	1,316,011

Production of marine fisheries in West Africa from 2000 to 2010 (t)



Le Ghana, le Nigeria, la Sierra Leone et le Sénégal se dégagent comme étant les principaux producteurs de poisson dans la sous région avec plus de 200 000 t, suivi du groupe de la Côte d'Ivoire et la Guinée avec production comprise entre 50 000 t et 100 000 t, enfin, le Benin, le Cape vert, la Guinée Bissau, et le Togo avec moins de 50 000 t.

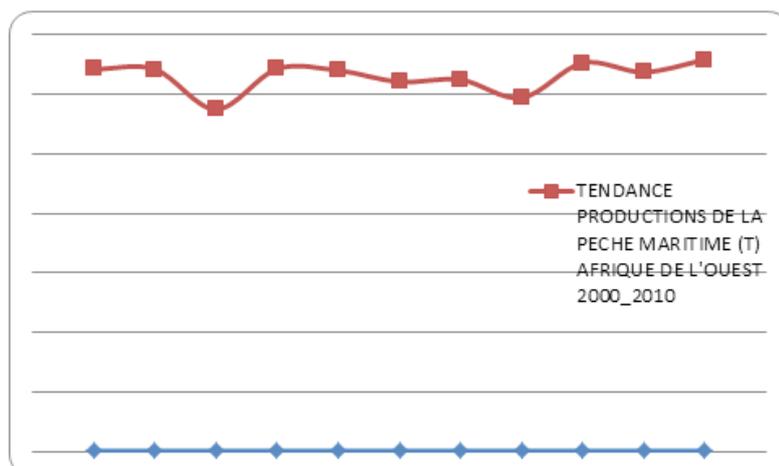
Environ 72% des captures sont des petits pélagiques (sardinelles, chinchards, ethmalose) de faibles valeur commerciale mais indispensables à la sécurité alimentaire au niveau régional.

Les prises sont généralement vendus ou, de préférence sur les sites de débarquement et des plages pour minimiser les pertes post-récolte et réduire les coûts des opérations de conservation.

En règle générale, les opérateurs en particulier dans le domaine de la transformation du poisson, de la distribution et de commercialisation sont surtout des femmes, tout le secteur industriel est dominé par les hommes.

3. Tendances des pêches.

Les ressources exploitées par les pêcheurs artisanaux et les exploitants industriels comprennent diverses espèces de poissons, crustacés, mammifères aquatiques et autres. La production annuelle totale des États d'Afrique de l'ouest tend vers un volume planché sur les dix (10) dernières années et oscille autour de 1 300 000 tonnes.



© FAO - Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service - 24/10/2012

Cette tendance à la stagnation pourrait être le signe d'un épuisement des stocks et donc la menace certaine d'une faillite de ce secteur.

En effet, le Groupe de travail du COPACE pour les petits pélagiques en 2006 et travaillant sur les données de 2004, note que la plus part des stocks de sardinelles ont été surexploités et deux autres ont été pleinement exploités (chinchard et chinchard jaune) dans le stock du nord de l'Afrique de l'ouest.

De même sur la base des conclusions du groupe de travail pour les démersaux de 2008, il est à noter que :

- Les stocks de Sparidae en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria et de *Penaeus notialis* au Libéria ont été pleinement exploités.
- Les stocks ci après ont été considérés comme surexploités : *Pomadasys* spp. en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, *Galeoides decadactylus* en Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, *Dentex* spp. en Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin; *Pagellus bellotti* en Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin; *Penaeus notialis* en Guinée et *Sepia* spp. au Ghana.
- Seuls deux stocks étaient modérément exploités; *Pseudotolithus* spp. en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria et *Penaeus notialis* au Ghana.

Le Groupe de travail a recommandé une réduction globale de l'effort de pêche étant donné que la plupart des pêcheries de la région sont plurispécifiques.

Selon Sea around Us, il existe une corrélation parfaite entre les niveaux de capture et le niveau trophique. Par conséquent, l'effort de pêche a un lien avec la capacité de charge de la zone.



Source : <http://www.seaaroundus.org/lme/28/200.aspx>

4. Pratiques de gestion et gouvernance des pêches

Au niveau national

La gestion nationale des pêches dans notre sous région tentent de répondre aux exigences écologiques, socio-économiques et institutionnelles liées au développement de la pêche nationale. Ainsi la gestion nationale de la pêche vise à :

- Augmenter l'approvisionnement alimentaire domestique, sources de protéines en particulier, grâce à l'utilisation plus efficace des ressources halieutiques disponibles
- Création d'opportunités d'emploi
- L'amélioration de la vie et les conditions de travail des pêcheurs.
- Contribuer au produit intérieur brut (PIB)
- Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale.

Les mesures de gestion des pêches dans la région implique principalement des réglementations sur la taille des mailles, l'octroi de licence d'exploitation aux navires, la délimitation des zones de pêche et la surveillance

qui est généralement limitée à l'inspection des ports, sauf au Nigeria, Sénégal et au Ghana où des patrouilleurs sont disponibles.

Le libre accès aux zones de pêche est un phénomène familier pour ce qui concerne la pêche artisanale, tandis que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est commune à toutes les pêcheries. On enregistre souvent des cas de braconnage de la part des navires "étrangers".

Des politiques relatives aux questions émergentes sont assez identiques à travers la sous région. Les pays appliquent les principes du Code de conduite de la FAO sur la pêche responsable, bien qu'ils n'aient pas encore intégré ces principes dans leurs cadres législatifs

Les Administrations des pêches dans les pays de la région manquent de ressources humaines, matérielles et financières pour accomplir leurs obligations en matière de gestion des ressources halieutiques avec efficacité et efficience.

La gouvernance des pêches soulève donc plusieurs problèmes notamment de nature socioéconomique, écologique et humaine. Beaucoup de ces problèmes étant communs à tous les pays de la région ouest africaine et exigent que des efforts coordonnés soient déployés en vue d'échanger des connaissances, des informations, améliorer les outils de gestion, renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance ainsi que la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le problème majeur de la pêche dans la région est sans doute la sur exploitation des ressources halieutiques et la faiblesse de la capacité administrative pour une gestion responsable des ressources au niveau soutenable.

La gestion des ressources partagées est influencée par les politiques nationales insuffisamment harmonisées, et basées aujourd'hui sur l'existence de plusieurs instruments de politiques des pêches, les plans directeurs ou plans de développement, les plans d'aménagement etc. Ces documents ont été élaborés à des occasions spécifiques (mise en place d'un nouveau gouvernement, changement des ministres chargés des pêches, fin d'année administrative ou préparation de la révision de portefeuille d'intervention des bailleurs de fonds entre autres, etc.). Force est de constater qu'il existe encore des faiblesses à deux niveaux essentiels pour la qualité de ces instruments de politique des pêches :

- Le manque de capacité pour élaborer les instruments de politique des pêches.
- Le manque de complémentarité des instruments de politique des pêches utilisés : En effet la complémentarité entre les divers outils de planification utilisés dans la pêche, tels que les plans directeurs, les documents de politique nationale, les plans d'aménagement et les plans de gestion, leur articulation ainsi que les conditions et les modalités pour leur élaboration demandent à être améliorées pour la majorité des pays de cette zone.

L'amélioration des politiques et des plans d'aménagement des pêches aux niveaux régional et national a été défini comme prioritaire par les pays de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'Appui du programme ACP Fsh II.

Avec l'appui de la FAO, le programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest financé par la Banque mondiale ainsi que du Programme ACP FISH II, plusieurs pays de la région (Sierra Leone, Liberia, Ghana, Togo, etc) ont entrepris la réforme du cadre institutionnel de gestion des pêches.

Gestion des pêches aux niveaux régional et international

Les Organisations régionales de pêches et autres arrangements ont une importance significative et sont,

selon la FAO, sources d'innovation dans la gouvernance des ressources halieutiques en conformité avec les instruments internationaux.

En Afrique de l'Ouest outre les Institutions d'Intégration (CEDEAO, UEMOA), il existe quatre (4) Organisations de pêches (COMHAFAT, COPACE, CSRP, et le CPCO) FAO, FIPI/C 1054(en). Les Etats de la région collaborent également avec les organisations internationales spécialisées de gestion des pêches comme l'ICCAT et de l'environnement le GCLME et CCLME. Et il existe plusieurs Organisations professionnelles de pêches et d'Organisations Non gouvernementales de dimension sous régionale et régionale.

Tous ces acteurs sont des partenaires potentiels qui développent leur activités suivant leur mandat et moyens respectifs avec parfois un faible niveau de collaboration. Les bases récurrentes de collaboration se fondent sur la signature de protocole d'accords pour la conduite conjointe de travaux de recherche ou la mise en œuvre de projet régionaux (CSRP avec PRCM, WWF, UICN ou CPCO avec ADEPA, WWF__Warmer, Fish for Africa).

Cependant des difficultés existent et sont liées à la cohérence des interventions et le manque de synergie entre les différentes Institutions, d'où la recommandation de la CAMFA, pour le développement d'un cadre de coopération régionale de gestion de la pêche en Afrique.

L'analyse du niveau de collaboration des principaux arrangements régionaux et Organisations régionales de pêches impliquées dans le développement de la pêche dans la région peut se faire comme suit :

i. Coopération régionale entre les ORPs

La collaboration régionale entre les ORP de la région existe et se bonifie chaque année. En effet, la COMHAFAT, Le COPACE, La CSRP et le CPCO travaillent en parfaite intelligence. Pour Mémoire, la décision politique de création du CPCO, la troisième ORP sur la Côte Atlantique Est a été prise lors de la 3e session de la COMHAFAT de 1999, en Guinée et mis en œuvre grâce à l'appui technique et financier de la FAO à travers le COPACE en 2006.

Cette collaboration reste cependant informelle et se traduit par la participation aux réunions, les échanges d'informations sur le secteur des pêches. Celle-ci devrait être renforcée surtout en matière (i) de planification des activités, (ii) d'échanges de données SCS, (iii) base de données sous régionales et régionale des navires de pêche, (iv) d'opérations conjointes de surveillance, (v) de recherches en matière d'évaluation de stocks ou de recherches océanographiques (iv) de mise en place et mise en œuvre de mesures techniques de gestion pour les stocks de poissons transfrontaliers, (v) de mise en œuvre des conditions minimales d'accès aux ressources de la région.

Pour y parvenir, des discussions sont en cours, à l'initiative de la COMHAFAT en vue de formaliser cette collaboration entre les ORPs de la région avec des axes d'intervention bien identifiées.

ii. Coopération entre ORPs et Institutions d'Intégration

L'état de la coopération avec la CEDEAO et l'UEMOA d'une part et les ORPs de la région d'autre part est très faible.

Cependant la volonté de la CEDEAO d'arriver à une forte intégration régionale et politique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, donnent des raisons d'être optimistes sur la levée de toutes les entraves pour le développement de la gestion des pêches et du commerce régional de produits halieutiques.

Cette volonté de la CEDEAO, s'est traduite par la définition de politiques et stratégies régionales communes, notamment dans le secteur agricole au sens large du terme avec la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP). Les ressources halieutiques étant une partie intégrante de cette politique agricole commune de la CEDEAO, ce présent programme constitue la stratégie de la CEDEAO pour faire des secteurs halieutiques un levier de développement économique et social dans la région et les Etats membres en se basant sur les trois socles de production de ressources halieutiques, à savoir la pêche maritime et côtière, la pêche continentale et l'aquaculture.

De plus la mise œuvre de la décision du CAMFA de faire des ORPs des acteurs clés des politiques des pêches au niveau des Organisations Economiques régionales devrait permettre un plus grand rapprochement avec la CEDEAO.

Les deux ORP (CSRP et CPCO) basées dans les limites de l'espace de la CEDEAO pourraient être érigées en Organe technique de cette Institution pour la mise en œuvre de sa politique des pêches (ECOWAP). Ceci à l'instar des arrangements existants pour la mise en valeur des Bassins (ABN et ABV) ou de l'Unité de Coordination de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) de la CEDEAO ou encore entre le COREP et la CEEAC en Afrique centrale.

5. Mise en œuvre des instruments internationaux

S'agissant des instruments internationaux de gestion des pêches, (dont la liste est disponible en annexe B2), on note que la plus part des Etats de la région sont favorables à l'application du CCPR de la FAO quoi que sa mise en œuvre reste facultative. Toutefois, il est étroitement lié à des instruments internationaux contraignants tels que l'UNCLOS, (1982), l'Accord de 1993 visant à promouvoir le respect par les navires pêchant en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion (Accord de conformité) et l'Accord de 2009 sur les Mesures du ressort de l'Etat du Port.

Le Code accorde une importance particulière à l'utilisation de mesures techniques de gestion, de l'approche éco systémique appliquée à la pêche, et au suivi Contrôle et Surveillance (SCS) des pêches.

Bien que cité dans la plupart des documents de politiques sectorielles comme étant un excellent instrument de gestion durable du secteur de la pêche, les Etats membres peinent à mettre en œuvre les dispositions du Code ainsi que les principaux instruments internationaux (Annexe 2).

Des campagnes de sensibilisation, de vulgarisation et de formation des Etats membres pour la mise en œuvre de ces instruments s'avèrent indispensables.

6. Principaux défis du secteur des pêches maritimes

L'augmentation de la production halieutique est limitée par plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- la mauvaise gestion et la mal gouvernance des secteurs halieutiques caractérisés par le manque de transparence dans les politiques de pêche africaine, notamment dans l'allocation des licences et autorisations de pêche
- les pratiques de pêche illicites qui se développent du fait de la surveillance inefficace des ressources,
- les interactions/conflits entre les différentes flottes (artisanales et industrielles)
- les pertes post- captures encore trop importantes,
- le non respect des normes d'hygiène et de qualité des produits.
- L'absence de plans de gestion concrets pour nos ressources, élaborés et mis en place de façon participative (cogestion), qui puissent permettre de pérenniser une activité de pêche artisanale

- L'absence d'une stratégie et des politiques pour que la pêche artisanale capable d'assurer une durabilité des moyens d'existence des communautés qui en dépendent.
- la marginalisation de ce secteur de la pêche artisanale et manque de reconnaissance de son potentiel comme moteur de développement durable.
- La compétition entre les activités de la zone côtière et maritime (tourisme, développement industriel, exploitation pétrolière, etc), au détriment de la pêche artisanale.
- les stratégies commerciales en Afrique de l'Ouest de manière générale ne sont pas très adaptées à une production durable des ressources halieutiques. Il en résulte que le commerce intra-régional de produits halieutiques n'est pas assuré.
- L'insuffisance réelle de capacité au niveau de la recherche (manque de personnel, statut peu valorisé) mais aussi pas de collaboration pêcheurs/chercheurs ; une recherche participative pourrait améliorer la qualité des données et des avis scientifiques.
- la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité,
- l'impact des changements climatiques sur la pêche maritime
- le prolongement de la piraterie de l'Afrique de l'Est en Afrique de l'Ouest,
- la prospection et l'exploitation des hydrocarbures et le gaz, dans les zones de production halieutique d'origine maritime.
- L'insuffisance des infrastructures de transport (routes en mauvais état et réseau de transport aérien pas très développé) avec les tracasseries policières et douanières, entravent aussi le développement du commerce intra-régional de produits halieutiques, bien que la libre circulation des biens et des personnes soit une loi communautaire de la CEDEAO.

7. Opportunités

Malgré les obstacles observés le secteur offre des opportunités pouvant permettre une nouvelle orientation notamment :

- L'existence des ORPs et Institutions Economique et monétaire (CEDEAO, UEMOA) pour une meilleure prise en charge du secteur au niveau régional (ressources transfrontalières, pêche INN, migrations des pêcheurs, échanges de données scientifiques, techniques, commerciales et Suivi Contrôle et Surveillance),
 - La société civile en présence est un interlocuteur essentiel pour la gestion des pêches (CAOPA, ADEPA),
 - Existence des médias, notamment, le Réseau des Journalistes pour une Pêche responsable en Afrique de l'Ouest (REJOPRAO),
 - Présence d'Organisations d'appui technique et financier comme la FAO, les ONG (UICN, WWF, etc),
- Annexe bI : Tableau de FFPM

8. Transition vers un meilleur résultat

En général, il semble y avoir un large soutien et la volonté de nombreux acteurs à s'engager dans un processus de développement d'une nouvelle pêche visant à capitaliser les opportunités de ce secteur. Par conséquent, les actions ci après sont à envisager pour parvenir au changement souhaiter dans ce secteur :

- Améliorer la gouvernance par une réforme des Institutions pour réponse pragmatique aux besoins du secteur tant au niveau national que régional
- Soutenir toutes les actions visant à la professionnalisation des pêches artisanales et la reconnaissance du statut des acteurs en présence,
- Améliorer le suivi de pêches migrants et leur implication dans le processus de prise de décision
- Renforcer le suivi contrôle et surveillance des pêches par le renforcement de capacité et un transfert de technologie nécessaire en la matière.
- Améliorer l'environnement commercial des produit de la pêche pour une meilleure valeur des exportations de produits de ce sous secteur.

- Assurer le financement permanent du secteur pour la mise en œuvre des mesures de gestion
- Amélioration de la collecte des données et informations nécessaires pour une meilleure exploitation et la gestion durables de la ressource halieutique,
- Création d'infrastructures portuaires et de sites de débarquements appropriés au développement de pêche,
- Assurer une recherche scientifique continue des ressources marines vivantes par les instituts de recherche marine et les universités concernées.
- Assurer la conservation et la protection efficaces des ressources grâce à diverses mesures de contrôle, y compris les périodes de fermeture, la réglementation du maillage, révision à la hausse de la redevance et les sanctions appliquées aux contrevenants.

Conclusion

Les Organisations Régionales de Pêche (CSRP, CPCO) mais également les organismes régionaux de développement économique (CEDEAO, UEMOA...) ont vocation à développer des stratégies régionales dans le domaine des pêches qui identifient les enjeux, les priorités et qui permettent d'orienter et de planifier les actions.

Cependant la nécessité de développer un cadre cohérent de politique de gestion des pêches est de plus en plus marquée, à la fois pour soutenir les initiatives nationales, pour générer la coopération là où les moyens individuels des Etats ne peuvent suffire et pour traiter les questions qui dépassent les compétences d'un Etat seul.

La CEDEAO, principale institution d'intégration régionale, couvrant l'ensemble des pays de la région pourrait donc jouer un rôle de choix pour harmoniser les processus de concertation et logiques de coopération régional pour le développement de la pêche.

C. SOUS SECTEUR DE LA PECHE CONTINENTALE

Résumé analytique

Les pêches continentales jouent un rôle important dans la stratégie de nutrition alimentaire et de réduction de la pauvreté. Ce sous secteur attire beaucoup de pêcheurs migrants de la sous région ouest africaine notamment du Mali ce qui engendre de nombreux conflits. Le manque de terre pour l'agriculture de rente oblige de nombreux jeunes riverains des plans d'eau à se tourner vers la pêche, alternative pour leurs moyens d'existence.

La production de cette pêcherie implique un mouvement de population (migrants) de leur pays d'origine vers des zones de production, occasionnant de nombreux conflits

Le système de cogestion a été introduit pour mieux intégrer l'ensemble des pêcheurs des plans d'eau en vue d'éviter ou de maîtriser les conflits. Un effort pour le renforcement des capacités institutionnelles, le développement des infrastructures, conservation des ressources dans les eaux intérieures, l'organisation et la professionnalisation des nombreux acteurs de cette pêcherie demeurent les priorités pour la pêche continentale.

Introduction

L'Afrique de l'ouest dispose d'un environnement fluvio-lagunaire ainsi que de nombreuses retenues et des réservoirs favorables au développement des activités de la pêche Continentale.

Dans le cadre de ce rapport, la synthèse de la revue des rapports nationaux, des études, des résultats des entretiens semi-structurés et réponse aux questionnaires est faite autour de six thèmes (i) l'importance du secteur, (ii) les tendances des productions, (iii) la gouvernance du secteur, (iv) la gestion au niveau régional et international du secteur, (v) les défis du secteur et (vi) les opportunités pour le secteur.

1. Importance du secteur

La filière de la pêche continentale essentiellement artisanale occupe une place importante dans l'économie nationale des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest, tant sur le plan de la sécurité alimentaire, de la création de l'emploi et de la contribution à la richesse nationale.

Ainsi le secteur emploi au Mali environ 500 000 personnes dont 73 000 pêcheurs pour une valeur de la production en 2009 estimée à 126,750 milliards et 52 milliards de valeurs d'exportation.

Au Nigeria la pêche continentale fournit plus de 85% de l'approvisionnement en poisson interne donnant les moyens de subsistance à plus de 1.000.000 pêcheurs et à 5,8 millions d'acteurs indirects (Source : Direction Fédérale des Pêches).

Au Burkina Faso, ce sont le secteur halieutique procure des revenus à près de 11 000 personnes dont 8 000 pêcheurs et 3000 commerçants et transformateurs des produits de pêche.

La création depuis bientôt 40 ans du lac Volta au Ghana a lancée l'activité de la pêche continentale. À l'heure actuelle, environ 80.000 pêcheurs et 20.000 transformateurs de poisson et les commerçants se livrent à cette pêche. Il ya environ 17.500 pirogues qui pêchent activement dans le lac Volta impliquant environ 2000 villages de pêcheurs.

2. Production.

La pêche continentale est essentiellement pratiquée dans les rivières, les fleuves, les plaines inondées, les réservoirs ((8,480km² Lac Volta, Ghana) et les marres dans l'arrière- pays des (11) Etats côtiers et dans les grands bassins des (3) pays continentaux (Niger, Mali et Burkina Faso). Ce sont aussi souvent des populations de pêcheurs migrants (Maliens) de leur pays d'origines vers des zones de production, occasionnant de nombreux conflits.

La production est variable une année à l'autre et se présente en moyenne, comme suit dans quelques pays de l'Afrique de l'Ouest :

Pays	COTE d'IVOIRE	GHANA	GUINEE	NIGERIA	MALI	B.FASO
PRODUCTION en 2009 (t)	11 000	80 000	5 500	200 000	169 000	9 500

Les espèces produites sont peu variable d'un pays à l'autre. Les dix premières espèces, en termes de débarquements au Ghana sont les suivantes: Tilapia (38,1%), Chrysichthys spp. (34,4%), Synodontis spp. (11,4%), Labeo spp. (3,4%), mormyridés (2,0%) et Heterotis spp. (1,5%). D'autres espèces d'importance commerciale sont Clarias spp. Schilbeids, Odaxothrissa spp. et Bagrus spp.

En Côte d'Ivoire les deux espèces (*Oreochromis niloticus* et *Heteroti niloticus*) introduites dans les eaux lacustres se sont bien adaptées et peuvent représenter plus de 70% des captures.

Cependant, et de manière générale, une importance particulière doit être accordée à la maîtrise de l'introduction des espèces destinées à l'aquaculture.

3. Tendances de la production

La production est presque stationnaire dans la plus part des pays. Mais cette stagnation est liée à un déficit de gouvernance dont le corollaire reste l'absence de statistique fiable et de l'insuffisance des investissements dans le secteur.

En effet une amélioration des outils de la collecte des données au Mali a permis une meilleure évaluation de la production qui s'est traduite par une évolution record de l'ordre de 28% entre 2007 et 2009, sans pour autant affecter la quantité des prises disponibles (Source DNP, Rapport annuel 2008 et 2009).

Des études sectorielles montrent que le potentiel de la pêche est sous exploité dans la majorité des pays de la région. On estime ainsi le potentiel de production au Burkina. Faso à 13 000 t/ an, et au Nigeria, environ 6,46 millions de tonnes de poisson par an sous une gestion intensive.

4. Commerce du poisson

La particularité de ce commerce est la presque inexistence de sociétés de commercialisation. Il est assuré par des circuits informels allant des pays continentaux (Mali, B. Faso) vers les Etats côtiers (Togo, Benin)

Les femmes dominent le commerce du poisson. Le poisson est soit vendu frais ou transformées. Les méthodes traditionnelles de fumage, le salage et le séchage sont utilisées pour conserver la majeure partie du poisson pêché par pêche continentale. Le fumage est la méthode de traitement la plus populaire et, en général, environ 80 pour cent du poisson est consommé fumé. Le type de poisson détermine, dans une large mesure, le procédé utilisé pour le préserver et ceci est lié à la préférence des consommateurs.

5. Les Institutions et mesures de gestion

a. Niveau local et national

Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, le sous-secteur de la pêche Continentale est sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et/ou de la Pêche. Avec une légère variante au niveau des systèmes de gestion de la pêche maritime et de la pêche continentale, en raison de leur spécificité.

Les deux approches de gestion (pêche maritime et pêche continentale) tentent de répondre aux exigences écologiques, socio-économiques et institutionnelles des questions liées au développement de la pêche nationale.

En Côte d'Ivoire, suite aux nombreux conflits sur les lacs, il a été initié de 2004 à 2006, un projet pilote de Cogestion sur le lac de Kossou avec l'appui de la FAO. L'adoption du plan de Cogestion du lac de Kossou a été un résultat majeur de ce projet. Le système de cogestion doit s'étendre à tous les autres lacs voire plans d'eau continentale du pays.

Le plan de cogestion du lac de Kossou prévoit la mise en place des structures ci-après chargées de sa mise en œuvre :

1. Le comité villageois des pêches ;
2. Le comité communal des pêches ;
3. Le comité départemental des pêches ;
4. L'autorité de gestion du lac.

Par anticipation le Projet Pilote a procédé depuis décembre 2005 à la création des comités villageois de pêche en liaison avec des cabinets et l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER). La situation des comités villageois, structures de base chargées de la mise en œuvre du plan de cogestion.

b. Mécanisme et programme régionaux de gestions

Il existe plusieurs mécanismes et programmes régionaux qui ont traités des pêches en milieux continentaux ces dernières années. Une coopération renforcée entre ces mécanismes est nécessaire pour l'efficacité des mesures de gestion et de conservation, CIFAA/XV/2008/9.

Au niveau panafricain, il existe un Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCAA) créé par la FAO. Le CPCAA compte 36 membres, dont dix (10) Etats d'Afrique de l'Ouest à savoir la Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et le Togo.

En tant qu'organe consultatif, le rôle principal du CPCAA est de promouvoir et de coordonner une vaste gamme d'activités y compris les programmes de recherche nationaux et régionaux, l'échange d'informations statistiques, biologiques et environnementales, les actions sur une base nationale et régionale visant à empêcher les dommages causés à l'environnement aquatique, l'éducation et la formation.

Au niveau de la région Ouest Africaine, très peu d'arrangements sont en cours pour la gestion de la pêche continentale. Cependant, une approche de bassin est de plus en plus développée visant à promouvoir une gestion transfrontalière des pêches en eau douce et de l'aquaculture pour un développement économique et social durable à l'échelle des bassins.

Les organisations/autorités créées autour des bassins fluviaux/lacustres d'Afrique de l'ouest sont : Autorité du Bassin du Niger (ABN), Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Organisation pour

la mise en valeur du bassin du fleuve, Gambie (OMVG), Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Union du fleuve Mano.

Ces organisations de bassin ont un statut et une personnalité juridique forte pour assurer la gestion transfrontalière de l'eau et l'utilisation équitable des ressources naturelles et la gestion des écosystèmes. Elles pourraient donc servir de levier pour booster le développement de la pêche continentale à l'échelle des bassins

6. Défis du secteur

Dans le développement de la pêche continentale un certain nombre d'éléments négatifs ne peuvent être ignorés car non seulement ils constituent des obstacles sérieux, mais, pire encore, ils peuvent conduire à la dégradation à des niveaux non viables l'exploitation des ressources halieutiques ainsi que la destruction des systèmes de production primaire. Au nombre de ces défis nous pouvons citer :

- la défaillance des systèmes de gouvernance du secteur de la pêche continentale
- la pêche illicite
- La lutte contre la pollution des plans d'eau liée à l'envahissement des plantes aquatiques et à l'utilisation non contrôlée des pesticides dans les zones de marnages.
- la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité,
- l'impact des changements climatiques sur la pêche continentale,
- La réduction les pertes post captures ;
- Le renforcement les capacités d'organisation des acteurs de la pêche continentale ;
- La mise en place un système d'aménagement et de gestion durable concertée en milieu continental pour lutter contre les pratiques illégales de pêche
- la réduction des conflits intercommunautaires de pêche ;
- La mise en place un système de collecte de données statistiques fiable.
- L'évaluation des besoins en investissements pour les acteurs du secteur
- la question du foncier,
- la disponibilité en ressource en eau

7. Opportunités

- Forte demande nationale et régionale en produits de pêche
- Politique de décentralisation précisant la redistribution des responsabilités de gestion entre les parties prenantes.
- Existence de laboratoires dotés d'un plateau technique approprié
- Elaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté dans la plupart des pays
- Existence d'un réseau de centres de recherche et d'universités
- Existence de stocks robustes de certaines espèces dans plusieurs plans d'eau continentaux du pays (Pelunella sp) plusieurs espèces commerciales sont actuellement inexploitées
- Existence de programme de financements nationaux et régionaux pour l'exploitation commerciale de ces stocks en eaux continentales.
- Existence d'organisme de bassin pour une approche de gestion régional et écosystémique de la pêche continentale. Annexe c I : Tableau de FFPM

8. Transition vers de meilleurs résultats

Les interventions et activités suivantes sont recommandées à court terme comme des voies pour le développement de la pêche continentale :

- Renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des partenaires sociaux afin d'améliorer la gouvernance des pêches continentales,
- Tirer davantage parti des possibilités offertes dans le cadre des initiatives de coopération régionales existantes notamment par les Organismes de bassin
- Développement des infrastructures
- Intégration des pêches dans les programmes de valorisation des terres et des ressources en eau
- Réhabilitation des plaines inondables et les habitats qui s'y rattachent
- Développement des infrastructures
- Programme de crédit de la pêche artisanale continentale
- La mise en œuvre effective et le respect du principe du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.
- Institutionnalisation et de développement de mécanisme de résolution efficaces des conflits.
- Développement de mesures réglementaires et de directrices pour
- l'introduction d'espèces de poissons exotiques.
- Élaboration de mesures efficaces des programmes de cogestion et des
- stratégies.
- Mise en place système de conservation des ressources dans les eaux intérieures,

Conclusion

Dans le cas des pêches de capture en eau continentale, l'enjeu est de sauvegarder les avantages actuels tout en identifiant les moyens de les développer à l'avenir. Il faut impérativement mettre en œuvre un processus de réforme dans la gouvernance des pêches de capture (en particulier les institutions et les instruments). Il importera d'assurer la durabilité de la base de ressources halieutiques dans une perspective à l'échelle de l'écosystème. Il est fondamental de s'assurer que le cadre institutionnel fournisse les incitations nécessaires pour le développement durable de la richesse nette produite par l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques en milieu continental. A cet effet, la CEDEAO et les Organismes de bassin ont un grand rôle à jouer pour une approche harmonisé et pour lever les obstacles.

D. SOUS SECTEUR DE L'AQUACULTURE

Introduction

L'aquaculture en Afrique de l'Ouest est presque exclusivement de l'aquaculture en eau douce (ou dulciculture). La région dispose de plus de 5000 km de cote mais l'eau de mer n'est presque pas encore véritablement exploitée pour la production aquacole. La pisciculture est le seul type d'aquaculture pratiquée dans la sous-région à l'heure actuelle.

Comme dans la plupart des pays d'Afrique, la pisciculture a été introduite par les colons depuis les années 50. Dans la quasi totalité de ces pays, elle a connue une évolution en dents de scie, avec des années d'essor et des années de presque extinction.

1. Importance du sous secteur de l'aquaculture

Développement de l'aquaculture dans la plupart des pays africains, y compris l'Afrique de l'Ouest, a surtout eu des objectifs sociaux tels que l'amélioration de la nutrition dans les zones rurales, la génération de revenus supplémentaires, la diversification des activités et des revenus, et la création d'emploi, en particulier dans les communautés rurales où les possibilités d'activités économiques sont limitées. Ce n'est que dans ces dernières années qu'elle a également été vue comme une activité susceptible de combler les déficits nationaux dans l'approvisionnement en poisson réduisant ainsi les importations de poissons.

2. Situation de la production aquacole

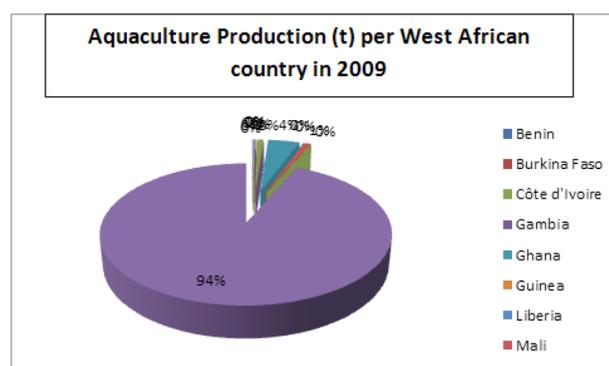
Selon la FAO, la production aquacole totale des quinze (15) pays de l'Afrique de l'Ouest a été de 163.076 tonnes en 2009. Ce total inclut aussi bien les poissons, les crustacées, les mollusques et autres animaux aquatiques.

Tableau 2: Production aquacole des pays de l'Afrique de l'Ouest (2009)

PAYS	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée	Liberia	Mali	Niger	Nigeria	Sénégal	Sierra Leone	Togo
PRODUCT EN (t)	400	205	1340	5	7154	19	16	1355	70	152796	49	40	107

Aujourd'hui, la situation générale de l'aquaculture peut être qualifiée de globalement embryonnaire avec, cependant, des fortunes diverses selon les pays.

- En plein essor au Nigeria avec plus de 150 000 t ;
- En «renaissance» dans des pays comme dans pays comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, dans une certaine mesure ;
- Embryonnaire dans la plus part des pays de la région
- Et presque pas existant dans certains pays comme le CapeVert et la Guinée Bissau qui sont essentiellement des pays exportateurs de produits halieutiques.



Selon le réseau pour l'Aquaculture en Afrique, l'ANAF, la valeur économique des deux (2) espèces produites au Nigeria, se présente comme suit :

Clarias gariepinus

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quantité (t)	4024	15758	20413	37376	37600	74462	75662	115421
Valeur S\$1000)	12876.8	50425.6	65321.6	119603.2	120320	238278.4	242118.4	369347.2

Lates niloticus

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quantité (t)	2013	2535	3268	4902	4931	8333	9742	10638
Valeur S\$1000	12876.8	6084	7843.2	11764.8	11834.4	19999.2	23380.8	25531.2

3. Tendances de la production

La prise de conscience du déclin continu des pêcheries amène tous ces pays à accorder une attention particulière au sous-secteur de l'aquaculture. C'est ainsi qu'on assiste à des restructurations institutionnelles pour une prise en compte plus sérieuse de l'aquaculture (Sénégal, Togo, etc.), à l'élaboration de politique et de plans directeurs sous-sectoriels (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana etc.) et la mise en œuvre de programme et projets aquacoles ou à composante aquacole.

A ces approches structurantes, il faut combiner le potentiel naturel de la région. Ainsi l'on observe sur les dix dernières années une croissance rapide de la production aquacole avec des investissements privés marquant ainsi le départ de l'aquaculture commerciale.

4. Le cadre institutionnel et légal de gestion

Institutions de gouvernance,

Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, le sous-secteur Aquaculture est sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ou Ministère de l'Agriculture et du développement rural. Au sein de ces supra-structures, il est souvent créé une Direction, voire une Division qui a en charge la gouvernance du secteur des Pêches et Aquaculture. Ainsi les axes d'interventions ne sont pas spécifiques au développement de l'aquaculture.

Dans la plupart des pays de la région, les documents de politique de l'aquaculture fixent les objectifs spécifiques sectoriels comme suit : (i) gérer de manière durable et responsable des ressources halieutiques ; (ii) accroître les parts de marché des productions intérieures ; (iii) valoriser de manière optimale les capacités et potentialités existantes, (iv) promouvoir le développement de l'aquaculture à travers diverses mesures incitatives : la formation de groupes de jeunes dans les zones à forte potentialités aquacoles, à construction des étangs pour les agriculteurs; formation du personnel de vulgarisation, Promouvoir la formation des associations de pisciculteurs; Création de station d'alevinage, installation des acteurs des différents maillons de la filière.

Institutions de recherche et de formation

La plupart des pays de la sous-région n'ont pas de structures de formation aquacole proprement dites. Les universités et instituts de formation agricoles dispensent des cours d'aquaculture mais n'ont souvent pas de véritables filières de formation en aquaculture à l'exception du Nigeria. Les deux centres de formation mises en place il y a quelques décennies grâce à l'appui de la FAO au Nigeria et en Cote d'Ivoire ne sont plus pleinement fonctionnels. Les quelques rares spécialistes en aquacultures présents sur le terrain en ce moment ont été souvent formés à l'extérieur (Europe, en Asie, USA, Canada, etc.)

La recherche, si elle n'est pas noyée dans les Centres de recherche Océanographique, est l'œuvre de vieilles stations piscicoles. Les universités et autres centres de recherches ont quelques fois dans leurs programmes des projets de recherche en aquaculture. Là aussi, il manque souvent cruellement de spécialistes en aquaculture. Les pays comme le Nigeria, le Ghana (WRI/ARDEC) et la Côte d'Ivoire ont tout de même des centres de recherche spécialisés en aquaculture.

L'encadrement national, régional et international du sous-secteur

Le sous-secteur manque cruellement de ressources humaines en quantité et en qualité dans la majorité des Etats de la région. En effet, il y a très peu de spécialistes en aquaculture de différents niveaux de spécialisation pour assurer les rôles d'encadrement, de recherche, de formation et, pourquoi pas, de production. L'absence de centres de formation nationaux et/ou régionaux en est la cause principale.

Au niveau international, la création du Réseau aquacole régional pour l'Afrique (ANAF) vient palier ce déficit. Il rassemble à l'heure actuelle douze (12) pays africains dont le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Sénégal pour l'Afrique de l'Ouest. Ce réseau consiste à la mise en place d'un système en ligne afin de faciliter l'échange d'informations relatives à l'aquaculture en Afrique subsaharienne et d'établir un réseau informel, souple et efficace d'experts régionaux pour promouvoir et stimuler l'essor du secteur dans la région.

Par ailleurs, l'intégration progressive de la pêche et l'aquaculture dans les activités de valorisation du potentiel des bassins, permet des investissements et un encadrement de l'aquaculture de plus en plus harmonisé à l'échelle des bassins. A cet effet, il convient de souligner les activités du projet TIVO dans le Bassin de la Volta ainsi que le programme d'investissement global 2008_2027 de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) avec entre autre, le projet d'Appui à la gestion durable de la pêche et de la pisciculture dans la Delta Intérieur du Niger.

Système de production

- *Caractéristiques de la production*

La production aquacole sous-régionale est essentiellement caractérisée par trois formes d'aquaculture, notamment l'aquaculture extensive de subsistance et l'aquaculture semi-intensive. Cependant, depuis les deux dernières décennies, on note un développement rapide de la forme commerciale.

La Pisciculture extensive artisanale en étangs, barrages et retenues d'eau.

L'alimentation est presque exclusivement à base de la production primaire (planctons) et de sous-produits agricoles. On trouve des nuances traditionnelles de ce type de pisciculture dans certains pays. Il s'agit des : Acadja (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, etc.) et trous à poissons en plaine inondable (Bénin)

Pisciculture semi-intensive en étangs vidangeables des enclos et en cages flottantes. Les poissons bénéficient d'une alimentation d'appoint plus ou moins riche.

Aquaculture intensive de type commercial commence à voir le jour avec l'entrée de véritables entrepreneurs et de capitaux étrangers dans le secteur aquacole de certains pays (Benin, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria). Ces fermes industrielles font essentiellement de l'aquaculture en cages (Ghana), en système d'eau recyclée (Nigeria et Côte d'Ivoire), en étangs, bacs en béton, etc.

- *Espèces exploitées*

La production aquacole de l'Afrique de l'Ouest se fait essentiellement en eau douce ou saumâtre. Les principales espèces aquacoles exploitées sont de la famille des claridés (Clarias sp, Heterobranchus sp), des

cichlidés (dont *O. niloticus*), de carpe commune, de mâchoirons (*Chrysichthys* sp), et le capitaine (*Lates niloticus*)

- *Les producteurs*

L'aquaculture extensive est l'œuvre de petits producteurs ruraux qui s'organisent souvent en groupements ou organisations de producteurs (OP). Leur niveau de technicité est souvent très bas. Ce sont des producteurs d'un certain niveau technique et ayant une certaine capacité financière qui entreprennent l'aquaculture semi-intensive. Il s'agit souvent de fermes privées appartenant à des individus qui utilisent la main d'œuvre familiale ou salariée.

La production industrielle commerciale est, quant à elle, réalisée par de grands investisseurs nationaux ou étrangers. Ce sont des individus ou des sociétés ayant de grandes capacités financières pour l'acquisition d'équipements performants et le plus souvent sophistiqués pour de grands volumes de production (1000 à 10.000 tonnes et plus/an). Ils emploient de la main d'œuvre bien qualifiée, souvent expatriée. On en trouve dans les pays suivants :

- Nigeria : un grand nombre de fermes commerciales, dont Durante Farms Ltd, Felina Farms Ltd,
- Bénin : Royal Fish (avec capital hollandais)
- Ghana : Tropo Farm (appartenant à un Germano-nigérian); Crystal Lake Fish; West African Fish Ltd (avec capital danois); Triton Ghana Ltd, etc.;
- Côte d'Ivoire : HydroFish (capital canadien), N'CARP, SAP et SOAP.

Il faut noter que les troubles sociopolitiques des dernières années a fait reculer le développement de l'aquaculture dans certains pays (Côte d'Ivoire, Sierra Leone).

- *Les autres acteurs du sous-secteur*

Les autres acteurs de la filière aquacole sont les fournisseurs d'intrants (alevins et aliments), d'équipements et de services techniques; les transformateurs; et commerçants de poisson. Le nombre, la qualité et la capacité de ces acteurs sont fonction du niveau de développement du sous secteur dans chacun des quinze (15) pays de l'Afrique Occidentale. Ces acteurs sont presque tous présents dans les eaux (2) grands pays aquacoles que sont le Nigeria et le Ghana. La filière est à construire dans les autres pays avec l'évolution de leur aquaculture.

6. Pression sur le sous secteur de l'aquaculture en Afrique de l'ouest

Les raisons pour lesquelles l'aquaculture africaine, en général, et celle de l'Afrique de l'Ouest, en particulier, peine à se développer sont de plusieurs ordres. Elles sont d'ordre biotechnique, socio-économique et institutionnel (Hecht, 2006).

Les principales contraintes biotechniques sont :

- l'inadaptation des technologies développées en stations aux conditions de ferme ;
- les paquets technologies trop rigides ;
- la faible qualité des alevins et la difficulté d'approvisionnement et
- la faible qualité, le coût prohibitif et la difficulté d'accès à des aliments pour les poissons.

Les contraintes institutionnelles essentielles

- Insuffisance voire absence de volonté politique de développement du sous-secteur dans beaucoup de pays ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative de l'encadrement technique ;
- l'approche de vulgarisation «du haut vers le bas» inadéquate, inefficace et inefficente ;

- l'insuffisance ou le manque d'appui à la recherche-vulgarisation et
- l'isolation de l'aquaculture des systèmes de production agricole

Au plan socio-économique, on citera

- la perception de l'aquaculture comme une activité marginale,
- les tabous : certaines espèces de poisson ne sont pas consommées dans certaines régions de certains pays (cas du Clarias au Sud Togo) ;
- la difficulté d'accès à un crédit adapté ;
- le manque de filières organisées pour les produits de pêche ;
- les problèmes fonciers.

7. Opportunités

Selon des études de la FAO rapportées par Brummett et al. (2008), les capacités de production aquacole africaines se situeraient autour de 1,5 milliards de tonnes annuellement. Ces études réalisées en 1996 et 1998 présentent l'ensemble de l'Afrique Sub-saharienne, et donc l'Afrique de l'Ouest, comme disposant d'énormes potentialités pour l'aquaculture étangs (Kapetsky, 1996 ; Aguilar-Manjarrez et Nath, 1998). Les éléments pris en compte dans ces études par les auteurs sont :

- disponibilité et facilité d'utilisation de l'eau : existence de cours d'eau permanents ;
- disponibilité et facilité d'utilisation de la terre : structure et texture (argileux, argilo-sablonneux, etc.), topographie (pentes douces) ;
- les facteurs climatiques : bonne pluviométrie (1000mm et plus), température (25°C et plus), évaporation (faible à moyenne), humidité relative, etc. ;
- la disponibilité de sous-produits agricole et agro-industriels pour l'alimentation des poissons ;
- le marché : densité de population locale qui détermine la demande ;
- les infrastructures routières : pour une facilité d'acheminement des produits aquacoles vers les marchés ;
- Existence de l'ANAF

Par ailleurs des progrès notables sont à souligner au niveau des Etats notamment avec les appuis pour l'élaboration de leur politique et de leurs lois sur les pêches et aquaculture dans le cadre du Projet ACP-Fish II, l'Union Européenne mais aussi grâce aux initiatives des programmes et organisations régionales de développement de l'Aquaculture. Annexe dI : Tableau de FFPM

8. Conditions critiques pour l'augmentation de la production

Les questions prioritaires ci-dessous sont à examiner pour le développement de ce sous secteur :

- i. Développement des capacités dans toute la chaîne de développement de l'aquaculture
- ii. Nécessité d'établir ou de renforcer un réseau régional des spécialistes des politiques aquacoles, afin d'accélérer l'élaboration de stratégies pour l'aquaculture et leur intégration dans des stratégies économiques plus larges au niveau national
- iii. Élaboration de normes régionales non seulement pour les denrées alimentaires d'origine aquacole, mais pour les intrants de production et même l'assistance technique, les instruments de suivi (par ex. les évaluations de l'impact sur l'environnement)
- iv. Développement du commerce intra régional pour faciliter les échanges et établir des partenariats avec le secteur privé pour l'expansion de marchés durables, aux niveaux régional et mondial, grâce à des réseaux de producteurs;
- v. Mettre en place des mesures incitatives notamment faciliter l'accès au crédit, la fourniture d'intrants de qualité, création de ferme pilote, exonération des taxes sur les équipements de production etc
- vi. la maîtrise des espèces exotiques dans la pisciculture et la pêche continentale, en générale

Conclusion

Le développement de l'aquaculture en Afrique s'avère un défi à relever malgré les opportunités existantes. L'expérience acquise permet de tirer un certain nombre d'enseignements. Tout d'abord, il faut traiter toute la gamme des problèmes (environnemental, économique, social etc.) qui se posent si l'on veut mettre en place une aquaculture durable.

Ensuite, l'aquaculture doit davantage être considérée comme une activité commerciale, fournissant des possibilités d'investissement intéressantes afin de créer les avantages attendus pour les moyens d'existence et la croissance économique. L'essentiel des premiers efforts déployés pour développer l'aquaculture africaine ciblaient l'élevage intégré de subsistance. Ces systèmes familiaux à faible consommation d'intrants restent importants pour de nombreux ruraux mais si l'impact sur l'approvisionnement national en poisson, la lutte contre la pauvreté ou la croissance économique doit être significatif, il faut maintenant développer à côté de ces systèmes des entreprises aquacoles rentables.

Conclusion Generale

Le défi de la pêche et de l'aquaculture dans le nouveau millénaire est d'accroître la viabilité des pêches et de l'aquaculture de façon responsable, assurer la sécurité alimentaire et un développement économique pour le peuple du monde. En Afrique de l'Ouest, pour l'atteinte de l'autosuffisance dans la production de poisson, il devrait y avoir des efforts concertés pour investir dans l'aquaculture, qui a longtemps été ignorée par le passé malgré ses énormes potentialités.

De même cela implique d'augmenter les capacités de la productivité primaire, intermédiaire et terminale de nos écosystèmes aquatiques naturels grâce à une bonne planification du développement et de la gestion de la pêche continentale.

La vision stratégique qui a jusqu'ici dominée les politiques sectorielles des pêches a mené à une situation où la plupart des ressources halieutiques africaines, en tout cas celles dont la valeur économique est la plus forte, sont aujourd'hui surexploitées. La contribution du secteur au développement économique décline. Son inadaptation tient en particulier dans l'échec permanent à reconnaître la nature fondamentalement économique de l'exploitation halieutique et à tirer parti des bénéfices possibles de cette exploitation.

Se diriger vers une nouvelle vision stratégique des pêches et de l'aquaculture est aujourd'hui un besoin profond. Le potentiel en Afrique de l'Ouest pour y parvenir existe déjà mais positionnées comme sont actuellement, les institutions d'intervention dans le secteur, il serait difficile d'y parvenir. En effet elles forment un ensemble hétéroclite sans synergie entre elles, tant au niveau national que régional.

E. ANNEXES

ANNEXE Ia : Matrice FFMP de la pêche maritime

FAIBLESSES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Peu de succès dans l'application de certains protocoles, directives et normes ; • Les insuffisances de la politique sectorielle menée par les institutions nationales; • L'absence de plan régional d'actions pour appuyer la lutte contre la pêche INN dans la zone CSRP et à l'échelle de la CEDEAO; • Faible application des accords et instruments internationaux. • Faible collaboration entre la CEDEAO et les Organisation Régionales de Pêches • Manque de volonté politique (faible participation effective des ministres aux réunions et à la satisfaction de leurs engagements) • La faible appropriation des recommandations des ORPs par les Etats membres ; • L'insuffisance dans la mise en œuvre des instruments juridiques sous régionaux et internationaux de gestion des pêches • Forte dépendance du secteur des financements extérieurs, • L'insuffisance des ressources humaines et financières en tant qu'obstacle à la capacité des Etats membres à suivre l'évolution rapide dans le secteur et les changements requis. ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'Organisations de coopération halieutique (CSRP, CPCO, COPACE et la COMHAFAT) qui jouent un rôle de régulation et interviennent dans la gestion des ressources suivant leur mandat respectifs; • La formulation des protocoles, des directives et des normes dont le respect et l'application devraient donner des résultats satisfaisants ; • L'adoption de la Déclaration sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (CPCO, CSRP) • Existence de plan régional d'Actions pour lutter contre la pêche INN (CPCO) • Adoption d'un document sur la Cohérence de la politique des pêches de la CEDEAO ; • L'importance culturelle et économique du secteur dans la croissance économique de la région • La présence d'un environnement écologique exceptionnel avec l'existence du Courant des Canaries au Nord qui favorise une grande productivité biologique du fait de l'upwelling
OPPORTUNITIES	CONSTRAINTS
<ul style="list-style-type: none"> • L'existence des ORPs pour la gestion des pêches avec un meilleur ancrage au niveau régional et international ; • La gestion conjointe, en matière de surveillance et de gestion des stocks de poissons envisagée par les Etats; • Les intérêts humains communs et partagés pour les pêches ; • Présence de d'autres Organisations comme la FAO, les ONG (UICN, WWF, etc) les Organisation de la Société civile (ADEPA, CAOPA), intervenant dans la pêches • Opportunités pour les pays d'avoir des accords conjoints d'accès aux ressources et de partenariat • Le regroupement régional : une meilleure résolution des problématiques de capacités de pêche ; • La recherche de synergie par les partenaires techniques et financiers à travers la coopération régionale ; • La présence d'institutions de recherches compétentes en matière de pêches ; • Intérêt manifeste des partenaires au développement pour la gestion des pêcheries dans la région (Projet Banque Mondiale dans la pêche, le Programme ACP Fish II, la FAO etc) • L'existence des ORPs et de la CEDAO pour une meilleure prise en charge du secteur au niveau régional (ressources transfrontalières, pêche INN, migrations des pêcheurs, échanges de données scientifique, technique, commerciale et SCS) • La demande intérieure en produits halieutiques est forte 	<ul style="list-style-type: none"> • La pêche n'est pas un secteur prioritaire pour les Etats membres ; • L'orientation divergente des Etats membres en matière de gestion de la pêche ; • L'absence de communication avec les professionnels ; • L'existence d'autres organisations pourrait déboucher sur des conflits et réduire leur efficacité dans le secteur des pêches, • Tendance des organisations Africaines à mettre l'accent sur l'institutionnel au détriment des questions d'ordre technique • L'insuffisance de coordination et un manque de clarification des rôles des différents intervenants dans le domaine de la pêche (incohérence dans interventions des partenaires); • L'insuffisance de renforcement des capacités des agents des pêches pour pouvoir s'adapter à l'évolution rapide du secteur (gouvernance, nouvelles technologies, manque d'équipements) • L'insuffisance dans l'application des législations nationales et des réglementations sous régionales par les Etats membres ;

ANNEXE Ib : Matrice FFMP de la pêche continentale

FAIBLESSES	FORCES
<ul style="list-style-type: none"> • Déficit d'information sur l'ensemble du secteur pêche continental avec pour conséquence la faiblesse des outils de prise de décision ; • Faiblesse du cadre politique et réglementaire et mauvaise articulation entre les politiques et les programmes ; • Faiblesse du cadre institutionnel : faible niveau de coopération entre les divers intervenants (recherche, ministères, institutions privées et parapubliques), absence de système de surveillance • Faiblesse du niveau organisationnel des acteurs limitant leur capacité à participer activement à la gestion du secteur, • Etat de pauvreté des communautés de pêche, • Atomicité des points de débarquement • Absence de mécanismes de financement adaptés au secteur de pêche. • Faible application de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des plans d'eau continentale à forte productivité, • Volonté manifeste des acteurs à s'investir dans la gestion du secteur • Vulgarisation de la gestion participative, • Reconnaissance par la loi d'une Autorité compétente par plan d'eau • Existence d'un réseau routier praticable • Existence de chambres froides dans toutes les régions • Renforcement des capacités des acteurs
OPPORTUNITES	CONSTRAINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande nationale et régionale en produits de pêche • Politique de décentralisation qui précise la distribution des responsabilités de gestion entre les parties prenantes. • Accord de Partenariat Economique (APE), • Existence de laboratoires avec un plateau technique approprié • Elaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté • Existence d'un réseau de centres de recherche et d'universités • Existence de programmes nationaux et régionaux de financements de ce secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Envahissement du milieu lagunaire et continental par les plantes aquatique • pollution des plans d'eau liée au développement du secteur minier et à l'utilisation non contrôlée des pesticides dans les zones de marnage • Conflits récurrents de pêche entre autochtones et allogènes • Existence de troupeaux d'hippopotames dans plusieurs plans d'eau • Irrégularité des saisons de pluies aggravant l'assèchement des plans d'eau

ANNEXE Ic: Matrice FFMP de l'aquaculture

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un littoral et les grands systèmes fluviaux permanents • Conditions climatiques favorables (températures, précipitations, l'évaporation, etc) et environnementales de l'aquaculture (de nombreux plans d'eau non pollués) • Existence d'espèces d'élevage et possibilité de la domestication des espèces indigènes • Bonne sensibilisation pour le développement de l'aquaculture • Existence d'un marché à absorber la production aquacole 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible disponibilité de l'eau en quantité et en permanence par endroit et / ou apte à l'aquaculture (qualité, facilité d'utilisation, etc) • mauvaise qualité, faible disponibilité, l'accessibilité, la mauvaise répartition des facteurs de production et aliments d'élevage. • Problèmes fonciers: les obstacles majeurs à l'accès à la terre pour le développement de l'aquaculture • manque de mécanismes de financement adaptés à l'aquaculture • Pollution de l'eau par les activités de l'agriculture, minières et des activités domestiques • l'insuffisance des services de vulgarisation et d'encadrement, • l'insuffisance des structures de formation et la recherche, • l'insuffisance de spécialistes de l'aquaculture africaine • l'Insuffisance d'organisations régionales spécialisées en l'aquaculture • Faible coopération régionale et internationale

OPPORTUNITES	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande de produits aquatiques • Volonté croissante à des niveaux élevés (volontés politiques, etc) • L'intérêt croissant du secteur privé à investir dans l'aquaculture • Existence des Organismes de bassin et la prise en compte de l'aquaculture dans leur valorisation • Existence de la CEDEAO (CER) possibilité d'exploration des avantages comparatifs dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des maladies des animaux aquatiques (par exemple, des taches blanches dans les crevettes, etc) • Introduction et mouvement non contrôlés des espèces exotiques • impacts des changements climatiques sur les plans d'eau (rivières, la vulnérabilité des barrages et des réservoirs) • Les obstacles à l'exportation des produits aquacoles et des facteurs de productions • concurrence inégale (produits moins chers et de moindre qualité) en provenance de l'étranger

ANNEX 2: Ratification of international instruments management

INSTRUMENTS	Pays CEDEAO														
	BN	BF	CI	CV	GB	GH	GN	GN.B	LB	ML	NI	NG	SL	SN	T
Convention des Nations unies sur le droit de la mer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (ANUSP)							X		X			X	X		
Accord de conformité de la FAO															
Convention sur la diversité biologique															
Déclaration de Rio Agenda 21 (Développement durable)															
Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du Port (AMREP)															
Approche de précaution															
Objectifs du Millénaire pour le développement															

Nb : ACCORD (de la FAO de 2009) RELATIF AUX MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT VISANT À PRÉVENIR, CONTRECARRER ET ÉLIMINER LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE, simple signature du

ANNEXE 3 : Termes de références évaluation régionale

**FORMULATION D'UN CADRE POLITIQUE PANAFRICAIN DES PECHEES
ET
LA STRATEGIE GLOBALE DE REFORME DES PECHEES EN AFRIQUE
EVALUATION REGIONALE DES PROBLEMES, DEFIS ET OPPORTUNITES**

**TERMES DE REFERENCE POUR LES MEMBRES DES EQUIPES D'EVALUATION
REGIONALES**

16/07/2012

Préambule

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) est un bureau technique spécialisé de la Commission de l'UA (CUA). L'UA-BIRA a le mandat continental d'assurer la gestion, le développement et l'utilisation durables des ressources animales, notamment les ressources domestiques, halieutiques et fauniques.

La Conférence des ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA) tenue en septembre 2010 à Banjul (Gambie), a demandé à l'Union africaine de mettre en place un dispositif de participation à large assise pour le dialogue politique et la gestion de la pêche au niveau continental et d'aider les États membres à renforcer la cohérence des politiques dans le secteur national des pêches vis-à-vis du Programme global pour le développement de l'aquaculture en Afrique (CAADP) afin d'améliorer le rôle du poisson dans la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement du commerce.

Dans le prolongement des recommandations de la CMAPA, l'UA-BIRA a mis en route le processus de formulation d'un cadre politique panafricain des pêches, avec l'objectif global de faciliter l'élaboration de politiques nationales et régionales cohérentes dans le domaine des pêches afin de profiter pleinement des avantages socio-économiques et des possibilités offertes par les richesses naturelles du continent. La formulation de la Stratégie globale des réformes des pêches en Afrique est dirigée par le NEPAD / NPCA.

Dans la poursuite de cette initiative, l'UA-BIRA, en étroite collaboration avec la NPCA et le ministère des Ressources animales et de la Pêche de la République de Côte d'Ivoire, a organisé une réunion de réflexion sur la formulation d'un Cadre politique panafricain des pêche et sa stratégie de réforme, à Abidjan, du 4 au 6 juin 2012. La réunion regroupait des intervenants du secteur des pêches en Afrique représentant plus de 25 institutions régionales et internationales, notamment les institutions nationales de gestion des pêches, les communautés économiques régionales (CER), la FAO, les organes régionaux des pêches, l'association de l'industrie des pêches, les transformateurs et les exportateurs de poissons, les ONG dont WWF, UICN, PRCM, les organismes intergouvernementaux, notamment COMHAFAT, INFOPECHE, etc.

L'un des principaux résultats de la réunion a été un consensus sur la feuille de route pour l'élaboration du cadre politique panafricain des pêches et la stratégie de réforme, y compris la constitution d'équipes régionales pour l'évaluation du secteur des pêches et de l'aquaculture, avec un accent particulier sur les facteurs externes et internes, les capacités humaines et institutionnelles ainsi que les défis et les opportunités. Dans la perspective d'avoir une évaluation bien coordonnée et efficace, les participants à la réunion ont convenu que l'évaluation sera effectuée dans les cinq régions du continent :

- Afrique de l'Ouest
- Afrique centrale
- Afrique orientale
- Afrique australe
- Afrique du Nord

En ce qui concerne les évaluations régionales, il a été convenu que les équipes seront composées de membres ayant l'expertise requise dans le domaine de la pêche maritime et de la pêche continentale, l'aquaculture, la socio-économie, les questions liées au commerce et aux marchés. Un calendrier pour la réalisation des études d'évaluation a été prévu pour fin juillet 2012, immédiatement après la remise du rapport technique sur la réunion de réflexion par le facilitateur du processus.

Termes de référence pour les évaluations régionales

Sous la supervision générale de l'UA-BIRA et de la NPCA, les équipes régionales devront effectuer les tâches suivantes :

- Examiner les documents pertinents, y compris les plans stratégiques, les politiques, les plans de développement, les rapports, notamment le rapport de la Réunion de réflexion tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire du 4 au 6 juin 2012 ; les recommandations ministérielles émanant des réunions de la CMAPA de 2010 dans le cadre de la mission ;
- Identifier les principaux facteurs internes et externes (questions stratégiques) pertinents pour les pêches de capture et l'aquaculture dans la région ;
- Identifier les principaux défis et opportunités des secteurs dans le pays ;
- Analyser l'état actuel des capacités humaines et institutionnelles dans la région ;
- Identifier les principaux facteurs internes et externes (questions stratégiques) pertinents pour les pêches de capture et l'aquaculture dans le pays ;
- Fournir une matrice FFPM complète pour les trois secteurs, à savoir la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture (marine et d'eau douce) dans le pays
- Évaluer sous forme de tableau le degré avec lequel les pays s'acquittent de leurs obligations internationales à travers l'adhésion / acceptation des divers instruments et directives internationaux pour la bonne gouvernance des pêches (les principaux instruments sont : la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), l'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (ANUSP), l'Accord de conformité de la FAO, l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du Port (AMREP), la Convention sur la diversité biologique, etc.) ;
- Évaluer / donner des commentaires sur le degré d'acceptation ou de ratification et d'utilisation du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et ses autres documents pertinents (Directives, plans d'action internationaux, etc.) dans la région ou dans le pays ;
- Fournir une description succincte des pêches de capture et de l'aquaculture dans la région, avec un accent particulier sur l'état des ressources ou le développement, la production, les pratiques de gestion, la gouvernance, les instruments et perspectives politiques ;
- Identifier et consulter les principales parties prenantes, évaluer l'étendue de leur participation ou inclusivité dans le processus de gestion de la pêche ;
- Évaluer les accords existants sur l'accès aux pêches dans la région ou le pays, avec un accent particulier sur l'équité, la durabilité, la transparence, etc. ;
- Préparer le rapport d'évaluation et le soumettre au responsable technique de votre équipe.

Approche

La coordination des activités de l'équipe dans la région est une responsabilité qui incombe aux Communautés

économiques régionales incluses dans les équipes. Les activités techniques de l'équipe seront dirigées par le responsable technique sur la base des termes de référence ci-dessus et d'autres directives pouvant être fournies par le facilitateur du processus. Les membres devront maintenir des contacts réguliers avec les responsables techniques et sont supposés consulter les associations nationales des intervenants du secteur des pêches et d'autres organes connexes afin de recueillir leurs points de vue. Les rapports d'évaluation doivent être soumis aux responsables techniques qui auront la responsabilité de remettre le rapport consolidé au Fonctionnaire principal en charge des pêches à l'UA-BIRA.

Durée des travaux

La durée des travaux est de 5 jours : du 1er au 5 août 2012.

Qualification et expérience professionnelle

L'équipe sera composée de membres ayant des qualifications académiques dans le domaine des pêches ou dans des disciplines connexes. Les candidats n'ayant pas la qualification requise, mais possédant des preuves d'une implication et de connaissances approfondies dans les questions régionales des pêches sur le continent, peuvent être considérés.

Rémunération

La rémunération se fera sur la base suivante :

- I. Paiement de 100 % du montant après la remise d'un rapport satisfaisant au responsable technique de votre équipe.

Annexe 4 : Liste des Institutions et personnes ressources consultées

MEMBRES DE L'EQUIPE D'EVALUATION AFRIQUE DE L'OUEST		CONTRIBUTION
Seraphin Dedi Nadjé	FCWC	X
Obinna Anozie	Nigeria	X
Samuel Quaatay	Ghana	X
Karmoba Dabo	Sierra Leone	X
SHEP Helguilè	Cote D'Ivoire	X
Moustapha THIAM	Senegal	X
PERSONNES RESSOURCES		
JOHN MOEL	FAO	X
LIONEL AVIT	FAO	X
MOUSTAPHA KEBE	FAO	-
VIVIAN IWAR	CEDEAO	X
DIENEBA BEYE	CRSP	X
JACQUES ABE	GCLME	X
KOKO GABRIEL	FISH FOR AFRICA	X
IBRAHIMA NIAMADIO	WWF_warmer	x
EL MALAGUI	INFOPECHE	-
GAOUSSOU GUEYE	CAOPA	X
CHARLES BAKUNDAKWITA	ADEPA	-
PAPA GORA N'DIAYE	REPAO	-
SORY SADIO	MALI	
HENRY ZERBO	BURKINA FASO	-
ALI HAROUNA	NIGER	X

X : oui - : non



African Union – Interafrican Bureau for Animal Resources
(AU-IBAR)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
PO Box 30786
00100 Nairobi

Kenya

Tel: +254 (20) 3674 000

Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email: ibar.office@au-ibar.org

Website: www.au-ibar.org